

DOSSIER DE PRESSE

“LA LOI VEIL  
D’HIER  
À AUJOURD’HUI”

40 ANS





# SOMMAIRE

**3**

HISTORIQUE  
OBJECTIFS

**6**

EXPOSITION

**7**

PROJETS PÉDAGOGIQUES

**8-9**

CONFÉRENCES

**10**

SPECTACLES

**11**

PROJECTIONS DE FILMS

S  
N  
O  
T  
C  
A

# HISTORIQUE

## OBJECTIFS

Début du discours de Simone Veil  
prononcé devant les députés  
le 26 novembre 1974

*“Je le  
dis avec toute ma  
conviction : l’avortement  
doit rester l’exception,  
l’ultime recours pour des  
situations sans issue. Mais  
comment le tolérer sans qu’il perde  
ce caractère d’exception, sans que  
la société paraisse l’encourager ?  
Je voudrais tout d’abord vous faire  
partager une conviction de femme.  
Je m’excuse de le faire devant cette  
assemblée presque exclusivement  
composée d’hommes : aucune  
femme ne recourt de gaieté de  
cœur à l’avortement. Il  
suffit d’écouter les  
femmes.”*

Le 17 janvier 1975, la loi Veil est promulguée, après un débat parlementaire houleux qui a opposé Simone Veil, alors ministre de la santé dans le gouvernement de Jacques Chirac, sous la présidence de Valéry Giscard d’Estaing, à une assemblée essentiellement masculine et parfois franchement hostile.

“ EN 1982,  
L’INTERRUPTION  
VOLONTAIRE DE  
GROSSESSE (IVG)  
EST REMBOURSÉE  
PAR LA SÉCURITÉ  
SOCIALE ”

Elle abroge la loi de juillet 1920, surnommée « la loi scélérate », qui interdisait la propagande contraceptive et abortive. En 1923, une autre loi « correctionnalise » l’avortement. Elle est durcie en 1942, puisque l’avortement devient un crime contre la sûreté de l’État passible de la peine de mort.

**En 1943, Marie-Louise Giraud est guillotinée pour avoir pratiqué des avortements clandestins.**

Précédée par la loi Neuwirth, votée en 1967 mais promulguée en 1972, qui légalisait la contraception, la **loi Veil dépénalise l’avortement** dans certaines conditions : jusqu’à dix semaines d’aménorrhée, après un entretien préalable obligatoire et sous réserve du consentement obligatoire des parents pour les mineures. La loi précise que son application sera **à l’essai pour cinq ans.**

Simone Veil a dû rallier les centristes et une partie de l'opposition à sa cause pour obtenir la majorité à l'assemblée au prix de deux concessions : les médecins peuvent exercer « la clause de conscience », c'est-à-dire refuser de pratiquer des avortements, et l'avortement reste payant s'il n'est pas justifié par des raisons médicales.

Le 31 décembre 1979, le dispositif de la loi Veil est pérennisé et précisé par la loi Pelletier. L'évolution législative s'accompagne de profonds changements de mentalités, opposant les tenants d'une société traditionnelle et nataliste à une partie plus progressiste de la société qui reconnaît le droit des femmes à disposer de leur corps. Après « le manifeste des 343 » (1971), le jugement rendu au procès de Bobigny en 1972 confirme que la loi de 1920 sur l'avortement n'est plus applicable.

En 1982, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est **remboursée par la sécurité sociale**.

Dans les années 90, on constate une résurgence des mouvements anti-avortement. **Une centaine de centres ont été attaqués par des commandos anti-IVG** depuis cette date. En 1993, la loi Neiertz, qui condamne ces pratiques (délit d'entrave) est adoptée. Elle est appliquée pour la première fois l'année suivante à l'occasion du procès de Tours.

La loi du 4 juillet 2001 allonge les délais légaux de 10 à 12 semaines de grossesse et supprime l'obligation d'autorisation parentale pour les mineures désirant une IVG.

**Enfin, la loi du 23 juillet 2014 autorise l'IVG pour la femme « qui ne veut pas poursuivre une grossesse ».** Cette formulation remplace celle de la loi Veil de janvier 1975 autorisant le recours à l'IVG pour la femme enceinte « que son état place dans une situation de détresse ».

“ LA LOI  
DU 4 JUILLET  
2001 ALLONGE LES  
DÉLAIS LÉGAUX DE 10  
À 12 SEMAINES DE  
GROSSESSE ”

*2015  
sera une année  
placée sous le signe  
de la loi Veil à l'université  
François-Rabelais de Tours.  
Beaucoup de manifestations  
seront ainsi mises en place en lien  
avec de nombreux partenaires.  
L'ensemble des événements a pour  
objectif d'éclairer les aspects médicaux,  
juridiques, sociologiques et culturels de  
la loi Veil, de la situer dans son contexte  
historique, de suivre son évolution  
jusqu'à nos jours.  
Ces manifestations s'adressent à la  
communauté universitaire, notamment aux  
étudiants (pour les projets pédagogiques) mais  
également au grand public.*

# EXPOSITION

## *“La loi Veil d’hier à aujourd’hui”*

Une exposition, réalisée par les différents partenaires du projet, présentera le contexte historique et les enjeux médicaux, juridiques, sociaux et culturels de la loi Veil de 1975 à nos jours.

Cette exposition sera constituée de 12 panneaux



Cette exposition circulera à partir du mois de **septembre 2015** et en 2016 dans les bibliothèques de l'université François-Rabelais, ainsi qu'au congrès de l'Association nationale des centres d'IVG et de contraception (ANCIC) qui se tiendra à Bordeaux en novembre 2015, à l'école

de sages-femmes et au centre Olympe de Gouges du CHRU de Tours, au mouvement français du planning familial...

Elle sera proposée aux bibliothèques et médiathèques de l'agglomération tourangelle, de la Région Centre, ainsi qu'à toute institution qui en ferait la demande.

Pour connaître les dates et lieux de cette exposition, consultez le site : [www.loi-veil.univ-tours.fr](http://www.loi-veil.univ-tours.fr)

CETTE ANNÉE  
PLACÉE SOUS  
LE SIGNE DE LA LOI  
VEIL PERMETTRA À DE  
NOMBREUX ÉTUDIANTS DE  
S'IMPLIQUER DANS CETTE  
COMMÉMORATION À  
TRAVERS DIFFÉRENTS  
PROJETS  
PÉDAGOGIQUES

## PROJETS PÉDAGOGIQUES

Les étudiants Relais Santé, des étudiants en droit et des étudiants de l'école de sages-femmes vont participer à la **réalisation de l'exposition « La loi Veil d'hier à aujourd'hui »**.

Des étudiants en droit seront chargés de l'organisation d'une table ronde.

Parallèlement à cette activité, une **reconstitution du procès de Bobigny (1972)** est projetée avec les étudiants en droit, le 9 décembre 2015.

L'étude de la loi Veil est intégrée dans certains enseignements de l'UFR de droit.

Une campagne d'archives orales sera menée avec la participation d'étudiants du master professionnel Patrimoine Culturel Immatériel du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance sur la thématique « Recherche et engagement autour de la loi Veil à l'université François-Rabelais », en partenariat avec la Maison des Sciences de l'Homme - Centre-Val-de-Loire.

Ces entretiens seront archivés et accessibles sur le site patrimoine de l'université François-Rabelais de Tours ([www.patrimoine.univ-tours.fr](http://www.patrimoine.univ-tours.fr)).

Ils donneront lieu à la réalisation d'un Web Media de quelques minutes qui sera présenté dans le cadre de l'exposition et sur le site [www.loi-veil.univ-tours.fr](http://www.loi-veil.univ-tours.fr).

Pour plus d'informations, consultez le site :  
[www.loi-veil.univ-tours.fr](http://www.loi-veil.univ-tours.fr)

# TABLES RONDES, CONFÉRENCES, SÉMINAIRES

8€



CONFÉRENCE

*De l'avortement à l'IVG, une histoire de femme pour les femmes. Une sage-femme témoigne*

q **Chantal Birman**, sage-femme à Paris (et membre du Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception).

q Cette conférence est proposée par l'école de sages-femmes de Tours.

q **15 JANVIER 2015 À 20H**

École de sages-femmes du CHRU de Tours, hôpital Bretonneau, 2 bd Tonnellé 37000 TOURS

8€



CONFÉRENCE

*L'avortement dans le discours médical aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : entre prescription, condamnation et tabou*

q **Laura Tatoueix**, docteur en histoire, université de Rouen.

q Cette conférence est proposée par l'école de sages-femmes de Tours.

q **19 FÉVRIER 2015 À 20H**

École de sages-femmes du CHRU de Tours, hôpital Bretonneau, 2 bd Tonnellé 37000 TOURS

8€



SÉMINAIRE DE RECHERCHE

*Stérilité, fécondité et avortements sous l'Ancien Régime*

Trois conférences seront présentées :

*De "funestes secrets": l'avortement en France à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.), définitions, pratiques et enjeux*

q **Laura Tatoueix**, docteur en histoire, université de Rouen.

*Musique et don de vie en Irlande médiévale*

q **Anne-Gaëlle Cuif**, étudiante en M2-PCI, CESR, université de Tours.

*Les démons : fécondité, stérilité et naissances*

q **Alfredo Perifano**, professeur d'italien, université de Franche-Comté

q **20 FÉVRIER 2015 9H30-17H30, 8€ LA CONFÉRENCE/50€ LES 8 CONFÉRENCES/GRATUIT POUR LE PCE**

Centre d'Études Supérieures de la Renaissance  
59 rue Néricault-Destouches 37000 Tours



CONFÉRENCE-DÉBAT

*L'histoire du centre de santé pour les femmes qui a proposé les premiers avortements dans la ville de Québec dans les années 1970*

q **Bernard Roy**, professeur d'anthropologie à la faculté des sciences infirmières, université Laval à Québec (Québec).

q **1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2015**

Faculté des Tanneurs, Extension amphithéâtre 1, 3 rue des Tanneurs 37000 Tours



TABLE-RONDE

*Table ronde sur la loi Veil*  
Sous réserve

q **FIN 2015**

Faculté de droit, d'économie et de sciences sociales

Pour plus d'informations, consultez le site :  
[www.loi-veil.univ-tours.fr](http://www.loi-veil.univ-tours.fr)



**Les récentes mobilisations conservatrices hostiles aux évolutions de la conjugalité et/ou de la parentalité**

*Sous réserve*

q **MARS/AVRIL 2015**

Faculté de droit, d'économie et de sciences sociales



**La loi Veil : une cohérence sociale, sanitaire et scientifique**

q **Anne Bargès**, maître de conférence en sociologie, université François-Rabelais de Tours.

q **OCTOBRE 2015**



**Stérilité, fécondité et avortements sous l'Ancien Régime**

Trois conférences seront présentées :

**Stérilités et naissances dans les textes galéniques**

q **Antoine Pietrobelli**, maître de conférences, université de Reims.

**Stérilité et avortements chez Antonius Gaynerius**

q **Estela Bonnaffoux**, doctorante au CESR, université François-Rabelais de Tours.

**Fécondité et génération dans les textes aux féminins au XVIII<sup>e</sup> siècle**

q **Nahéma Hanafi**, maître de conférences, université de Reims.

q **9 OCTOBRE 2015 9H30-17H30**

Centre d'Études Supérieures de la Renaissance  
59 rue Néricault-Destouches 37000 Tours



**L'IVG en 2015 en France : quels choix, quelles méthodes ?**

q **Nathalie Trignol-Viguiier**, médecin au Centre Olympe de Gouges (CHRU de Tours).

q **24 NOVEMBRE 2015 À 18H**

Bibliothèque universitaire de sciences-pharmacie  
Bâtiment G Parc de Grandmont  
37200 Tours



**L'interruption de grossesse de l'Antiquité aux Temps Modernes**

q **Concetta Pennuto**, maître de conférences en histoire des sciences et de la médecine, CESR, université François-Rabelais de Tours.

q **15 JANVIER 2016 À 18H**

Faculté de médecine  
10 bd Tonnellé 37000 Tours



**La Loi Veil**

q **Café juridique**, animé par Diane Roman et Nathalie Trignol-Viguiier.

q **24 MARS 2015 18H30-20H30**

Bar Le Campus (13, rue du Grand Marché)

Pour plus d'informations, consultez le site :  
[www.loi-veil.univ-tours.fr](http://www.loi-veil.univ-tours.fr)

# SPECTACLE



Un spectacle intitulé **L'Événement** fera l'objet de deux représentations le 22 octobre, salle Thélème à Tours dans le cadre de la programmation culturelle de l'université.

*"Alors âgée de 23 ans, étudiante en lettres à Rouen, la narratrice raconte son parcours, depuis l'annonce de cette grossesse accidentelle et importune jusqu'à sa "libération". Elle évoque les conditions sordides de l'avortement, la violence du regard social, la culpabilité liée à un acte illégal et qui à l'époque se déroulait dans la clandestinité."*



Depuis sa création en 2010 et tout au long de ses tournées, **L'Événement**, forme théâtrale mise en scène par Jean-Michel Rivinoff, a été accueilli chaleureusement par le public attentif au texte comme à la mise en scène. Seule sur le plateau et bouleversante, Catherine Vuillez porte avec force le propos d'Annie Ernaux qui relate son avortement dans les années 60 et tisse progressivement le lien de proximité avec les spectateurs. Malgré les années, le récit et les mots d'Annie Ernaux restent d'une grande actualité quant à l'intime, les barrières sociales et l'indicible.

**L'Événement** est une coproduction Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre et Compagnie la Lune Blanche.



q **22 OCTOBRE - 16H30 & 20H30**

Salle Thélème - Site des Tanneurs  
3 rue des Tanneurs - 37000 Tours

q **Nombre de places limité.**  
**Réservation conseillée**

q **Durée : 1H**  
Adulte, déconseillé aux moins de 16 ans

q **Entrée payante :**  
2€ pour les détenteurs du PCE  
3€ tout public

# PROJECTION DE FILMS



ENTRÉE LIBRE  
& GRATUITE



## *Histoires d'A.*

q **Documentaire** (France, Charles Belmont et Marielle Issartel, 1973)

q Soirée proposée par le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé de l'université François-Rabelais de Tours.

q Suivi d'un débat avec la réalisatrice Marielle Issartel, Nathalie Trignol-Viguié, médecin au centre Olympe de Gouges (CHRU de Tours).

q **10 MARS 2015 À 18H00**

q **Durée : 1h29**

Site Tanneurs – Extension Amphi 1  
3 rue des Tanneurs, porte Z – 37000 Tours



## *Les bureaux de Dieu*

q Comédie dramatique de Claire Simon (France, 2008)

q **Débat** avec Claire Simon

q Soirée proposée par le ciné-club universitaire. Service culturel de l'université François-Rabelais de Tours.

q **3 NOVEMBRE 2015 À 20H30**

q **Durée : 2h02**

Salle Thélème - 3 rue des Tanneurs  
37000 Tours

q Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter le site du service culturel :  
[www.univ-tours.fr/culture/](http://www.univ-tours.fr/culture/)



## *Le Procès de Bobigny*

q **Téléfilm** de François Luciani (France, 2006).

q Soirée proposée par la faculté de droit, d'économie et de sciences sociales de l'université François-Rabelais de Tours.

q **Durée : 1h28**



## *La naissance, une révolution*

q **Documentaire**

(France, Franck Cuvelier, 2011)

q Suivi d'une table ronde rassemblant chercheurs, militants, praticiens, autour des évolutions contemporaines de la reproduction et de la naissance depuis 1945.

q Soirée proposée par la faculté de droit, d'économie et de sciences sociales de l'université François-Rabelais

q **Durée : 59 mn**



## *Debout, une histoire de MLF*

q **Documentaire** (Suisse, Carole Roussopoulos, 1999)

q Soirée proposée par la faculté de droit, d'économie et de sciences sociales de l'université François-Rabelais

q **Durée : 1h32**

Faculté de Droit, Economie et Sciences sociales  
Site Portalis – Bâtiment B – Amphi E  
50 avenue Jean Portalis 37200 Tours

Pour plus d'informations, consultez le site :  
[www.loi-veil.univ-tours.fr](http://www.loi-veil.univ-tours.fr)

# PARTENAIRES



## CONTACT PRESSE

Sandrine Leturcq

Bibliothèque universitaire de médecine Émile-Aron  
10 bd Tonnellé BP 3223  
37032 Tours cedex 1

✉ [sandrine.leturcq@univ-tours.fr](mailto:sandrine.leturcq@univ-tours.fr)

☎ 02 47 36 61 10

Université François-Rabelais  
60 rue du Plat d'Étain  
37020 Tours cedex 1

Création-réalisation graphique  
SID'com - Alexandra Louault - jan. 2015

Crédits photos

Couverture : Discours de Simone Veil aux Assises nationales  
des sages-femmes le 5 juin 1975 à Tours  
Archives départementales d'Indre-et-Loire.  
Cliché André Arsicaud FRAD 037\_3Fi058067  
p. 6 : Fotolia.com - Sergey Nivens  
p. 9 : Cie la lune blanche